

DECISION

Le 17/09/2015 sous N°RACC-05-17

RACCORDEMENTS DES DISPOSITIFS DE RETENUE

Titulaire :

LES PROFILES DU CENTRE

Z.I. du pont Panay
BP 72
03500 SAINT POURCAIN SUR SIOULE
France

Conformément à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié par les arrêtés du 28 août 2014 et du 3 décembre 2014, l'ASCQUER a évalué le raccordement entre les dispositifs de retenue suivant ;

Euro GS N2 W4-6

Certificat CE n°1826-CPR-08-02-03-DR13

GS4

Dispositif générique

défini sur la fiche technique relative au produit.

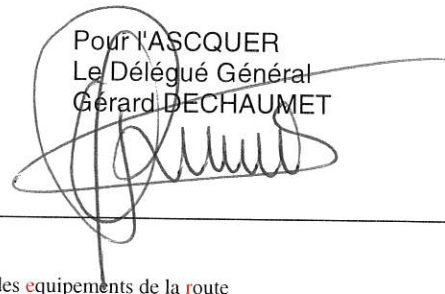
Ce raccordement répond à la classe d'évaluation A « Pas d'évaluation particulière » définie dans le tableau de l'arrêté modificatif du 28 août 2014.

Ce raccordement ne nécessite pas de pièce spécifique.

L'ASCQUER atteste la conformité du raccordement à l'arrêté du 2 mars 2009 modifié le 28 août 2014 et le 3 décembre 2014.

La présente décision doit obligatoirement être accompagnée de la fiche technique N°RACC-05-17 établie le 21 août 2015.

Pour l'ASCQUER
Le Délégué Général
Gérard DECHAUMET



FICHE TECHNIQUE

Raccordement de dispositifs de retenue

Edition du 08/06/2015

Etablie en application de l'annexe technique « Raccordements et extrémités de file performantes de dispositifs de retenue » révision 2.

Admission numéro : RACC-05-17

Mise à jour le 21/08/2015

Société titulaire

LES PROFILES DU CENTRE
 Z.I. du pont Panay
 BP 72
 03500 ST POURCAIN SUR SIOULE
 France

Dispositifs Raccordés

EURO GS N2 W4-6

LES PROFILES DU CENTRE

*Glissière métallique d'accotement (entraxe 6 mètres)
 à utiliser dans les zones de circulation*

Certificat CE n°1826-CPR-08-02-03-DR13

GS4

Glissière simple (entraxe 4 mètres)

Dispositif générique

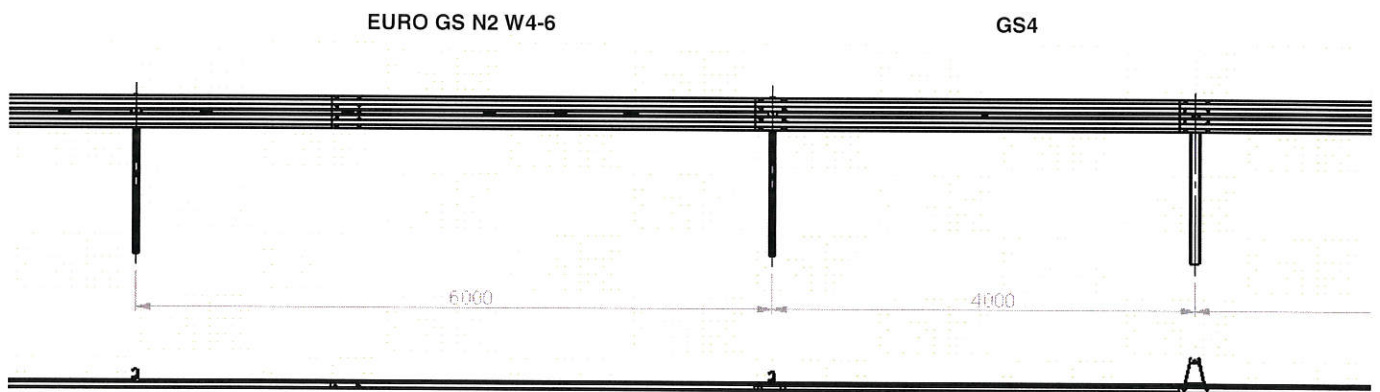
Description du raccordement

Raccordement **EURO GS N2 W4-6 / GS4**

Raccordement sans pièce spécifique

Pas d'évaluation particulière

Plan d'ensemble et nomenclature



Performance du raccordement

Niveau de retenue : **N2**

Marquage

SANS OBJET

Visas

Fiche établie par l'ASCQUER

[Signature]
 Le 17/09/15

Le fabricant (nom et visa)

PALMA
[Signature]
 Le 05/09/15

La présente fiche technique délivrée par l'ASCQUER n'est pas utilisable seule. Elle doit être obligatoirement accompagnée de la décision écrite de l'ASCQUER correspondante.